

**PREAVIS MUNICIPAL No 09/2017****Demande de crédit de CHF 99'700.- TTC pour les travaux de renouvellement de la place de jeux**

Délégué municipal : Laurent Mathez

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la municipalité un crédit destiné à financer le remplacement de trois jeux pour enfants de 4 à 12 ans à la place de jeux du Vallon.

2. Exposé des motifs

Les jeux du complexe en bois avec tunnel et toboggan, de l'arbre magique et de la balançoire panier sont usés et en très mauvais état. Effectivement, le bois qui en fait la structure commence à donner des signes de fatigue et pourrit à certains endroits. Les cordes de l'arbre magique se sont rompues, leur réparation n'étant pas envisageable pour causes d'usure. Ces installations ne répondent plus aux exigences de sécurité (Normes européennes SN EN 1176, datant de 2008). Ces normes de sécurité ayant drastiquement évoluées dans ce domaine, nos installations sont dépassées !

Nos dalles de protection antichocs sous plusieurs installations sont devenues rigides avec le temps et l'épaisseur des plaques n'est de loin pas suffisante. Le démontage de ces jeux solutionne le problème.

Pour le conseil communal du mois de décembre 2016, la municipalité avait proposé un projet dans le même ordre de prix mais une construction en acier et panneaux HPL. Cependant après demande de la commission d'urbanisme, des jeux en bois s'intégreraient mieux dans la place de jeux du Vallon.

Photos des différentes installations de jeux à démonter



La balançoire panier



L'arbre magique

Tunnel toboggan en bois



3. Projet

Plusieurs études sur la place de jeux, nous ont permis de relever plusieurs points importants. De garder des infrastructures en bois afin que le projet s'intègre dans le milieu forestier de notre commune, de permettre aux jeux de pouvoir être utilisés en été mais aussi en hiver, de garantir une meilleure sécurité, de pouvoir associer plusieurs activités autour d'une infrastructure, une installation pouvant accueillir autant d'enfant que dans les trois installations actuelles, de garder une place de jeux attrayante pour les enfants et touristes... Le choix de la protection contre les chutes, les dalles antichocs seront de couleur verte d'une épaisseur de 6,5 cm. Elles sont ajourées pour permettre à l'herbe de pousser dans des petits croisillons environs 6 cm x 6 cm, permettant ainsi une très bonne protection de chute mais aussi une certaine discrétion.

Nous vous proposons une grande installation qui remplacerait trois infrastructures actuelles, ainsi que trois surfaces de protection antichocs. Le fait d'associer ces trois jeux en un nous permettra de diminuer la surface à couvrir en dalles.

L'entreprise Fuchs Thun AG, notre fournisseur et contrôleur actuel, nous a fait une proposition très intéressante d'une infrastructure composée de quatre tours reliées par des ponts en corde et, le tout réalisé en bois (suisse). Un toboggan protégé de la neige et de la pluie ainsi qu'un tunnel entre deux tours. Cet ensemble de jeux comprendra plusieurs jeux d'équilibre, de grimpe, de glisse, avec des dalles au sol antichocs ajourées.

Cette nouvelle installation sera placée au centre de la place de jeux.



Les travaux se dérouleront en plusieurs phases :

1^{ère} phase : démontage des installations, cette opération se fera par notre personnel de voirie.

2^{ème} phase : plusieurs fondations doivent être créées et nécessitent l'intervention d'une pelle mécanique, des travaux de bétonnage ainsi qu'une petite remise à niveau du terrain.

3^{ème} phase : La livraison du jeu se fait par éléments assemblés, ce qui facilite la construction sur place. Les tours sont livrées en une pièce ainsi que les ponts et toboggan. Deux personnes de l'entreprise Fuchs Thun AG seront présentes pour le montage ainsi que notre personnel de voirie pour prêter mains fortes. Les dalles antichocs seront posées par notre personnel à la fin des travaux de construction.

4. Financement

Le coût de cette installation a été établi sur la base des soumissions et offres reçues.

	CHF TTC
Installation en bois et accessoires, livraison, dalles antichocs, montage	83'377.-
Travaux de bétonnage et pelle mécanique TTC	10'800.-
Travaux de mise à niveau du terrain	3'000.-
Divers et imprévus 2.5%	2'523.-
<hr/>	
Total TTC	<u>99'700.-</u>

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis no 09/2017 de la municipalité,
- ouï les rapports de la commission des finances et d'urbanisme,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'autoriser** la demande de crédit de CHF 99'700.- TTC pour les travaux de renouvellement de la place de jeux
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 99'700.- TTC,
- **de financer** cet investissement par la trésorerie courante,
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 29 mai 2017.

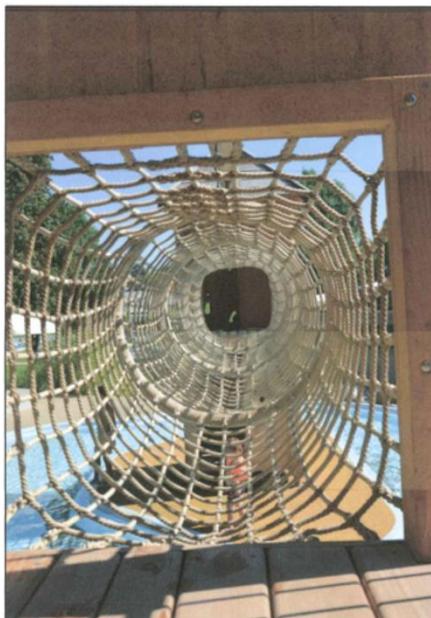
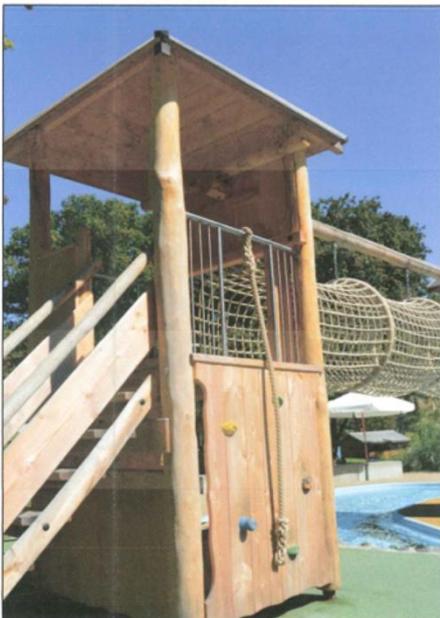
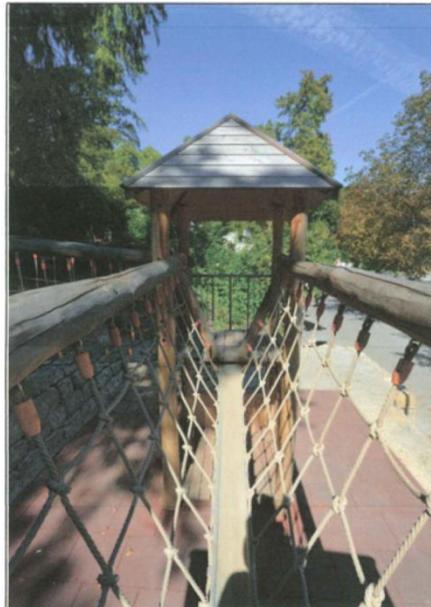
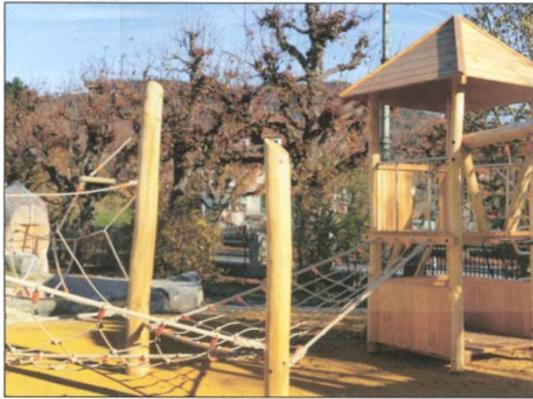
Au nom de la municipalité

Le syndic

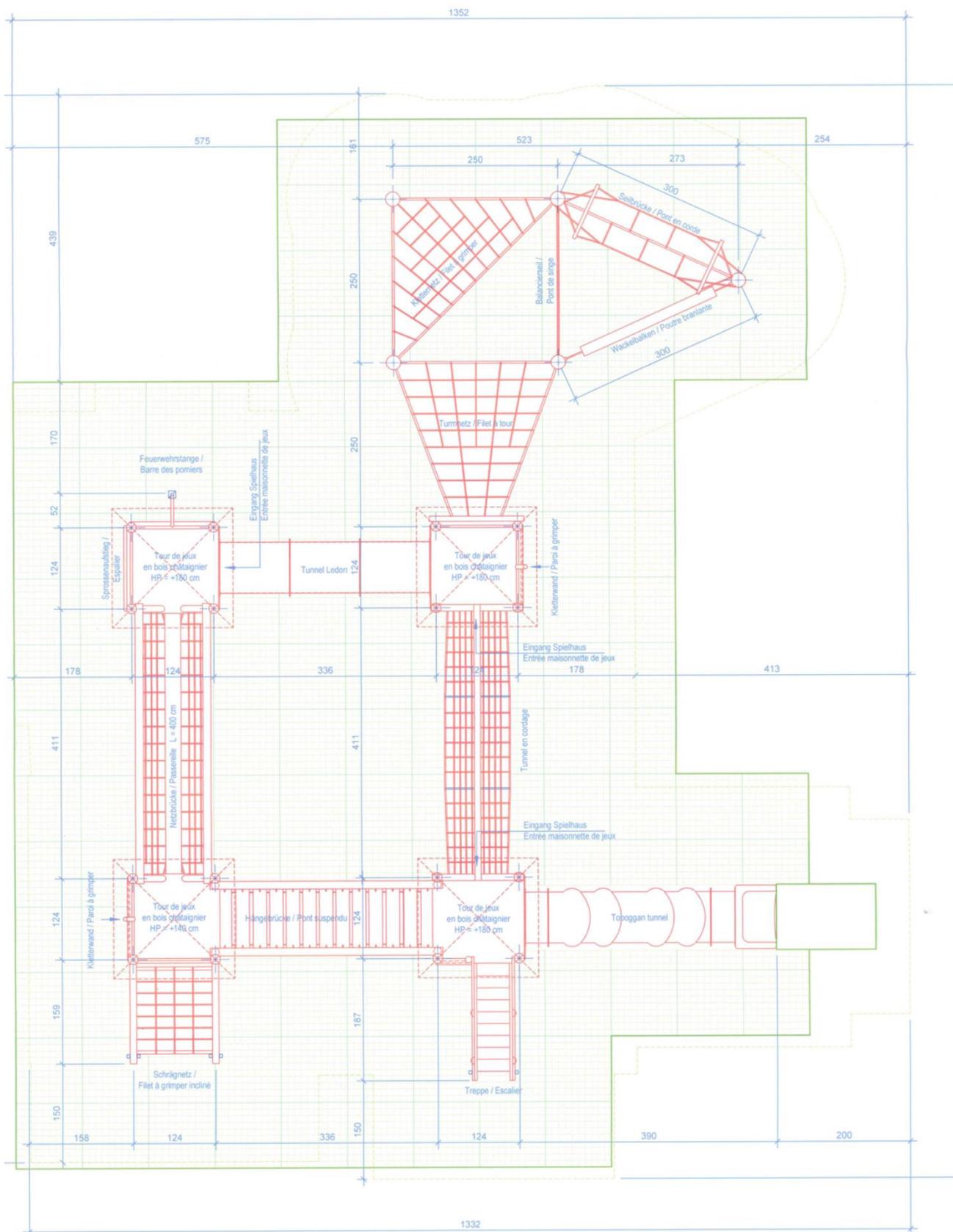
La secrétaire

Pierre Graber

Joëlle Carriot



Plusieurs photos d'éléments qui composeront la nouvelle installation de la place de jeux.



Plan d'installation

Version du 29.05.2017

Commune de Saint-Cergue

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • Fax +41 22 360 90 28 • commune@st-cergue.ch